Département de la Loire
Canton n° 9 – Renaison
Commune de Renaison

Affichée le 05/11/2026

N° 26.77 : Approbation des marchés de travaux relatifs à la rénovation de l'immeuble au 162 rue du Bruchet à Renaison

Le Maire de Renaison ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-22 et L 2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique dispose notamment que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-05-26/01 du 26 mai 2026, donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que des travaux d'amélioration et d'accessibilité doivent être réalisés dans l'immeuble communal situé au 162 rue du Bruchet à Renaison ;
Considérant le contrat conclu avec Loire Ascenseurs pour la pose et fourniture d'un ascenseur électrique en date du 26 juin 2026 pour un montant de 19 500 € HT ;
Considérant l'attribution du lot « maçonnerie » à la société R. FESSY maçonnerie, 75 route de Lespinasse à Changy (42310) en date du 1er juillet 2026 pour un montant de 18 731,80 € HT ;
Considérant les devis proposés par les entreprises pour les 6 autres lots travaux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure les marchés de travaux relatifs aux travaux de rénovation de l'immeuble sis au 162 rue du Bruchet à Renaison (42370) comme suit :

- Lot « électricité » avec la société Electricité FESSY BIOSSET, 50 route du Crêt à Changy (42310) pour un montant de 7 667,98 € HT ;
- Lot « Etanchéité » avec la société SUPER, ZAC du Tissot à Saint-Genest-Lerpt (42530) pour un montant de 1 620,00 € HT ;
- Lot « menuiserie extérieure » avec la société BARD Ets, 830 Route de la Chambre à Saint Haon le Vieux (42370) pour un montant de 3 594,43 € HT ;
- Lot « menuiserie intérieure » avec la société Agencement menuiserie Décloitre, 210 route de Paris La Villeneuve à Mably (42300) pour un montant de 4 136,00 € net ;
- Lot « plâtrerie » avec la société DECLOITRE Sylvain, Le Mourier à Ambierle (42820) pour un montant de 6 231,10 € HT ;
- Lot « sécurité incendie » avec la société OPS, 703 rue du Peuil à Renaison (42370) pour un montant de 194,32 € HT ;

ARTICLE 2 :

Les dépenses relatives à ces lots d'un montant total de 23 443,83 € HT (27 217,66 € TTC), seront réglées sur le budget général de la Commune, opération 363 « 162 rue de Bruchet ».

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Sous-préfet de ROANNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201824-20261103-26-77-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Renaison, le 03 novembre 2026
Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Laurent BELUZE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.